ne.ch
RÉPUBLIQUE ET CANTON DE NEUCHÂTEL

CHANCELLERIE D'ÉTAT
BUREAU DE LA COMMUNICATION

Le Conseil d'Etat présente au Grand Conseil un rapport d'information sur le "Financement de la formation des adultes"

Le Conseil d'Etat présentera dans un rapport d'information au Grand Conseil un ensemble de mesures visant à unifier les pratiques et à favoriser la formation des adultes sans certification du secondaire 2 et qui sont actuellement près de 250 à préparer une certification professionnelle. La mise en place d'un dispositif plus cohérent doit ainsi faciliter l'accès aux formations professionnelles certifiantes destinées aux adultes afin d'améliorer leur employabilité et leur intégration professionnelle.

Concrètement, 10% environ de la population adulte du canton de Neuchâtel ne possède pas de qualification professionnelle certifiée. Ces personnes représentent la moitié environ de celles qui sont en recherche d'emploi. Parmi les bénéficiaires de l'aide sociale (env. 7.500 adultes), 40% n'ont pas de certification professionnelle reconnue et plus de 25% ont une qualification inconnue.

La Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) recommande aux cantons de "prendre des mesures pour que la formation soit accessible à toutes les couches de la population". D'entente avec la Confédération, la CDIP s'est fixé pour objectif que 95% d'une classe d'âge soit en possession d'une certification reconnue (niveau sec. 2) à l'horizon 2015.

Possibilités offertes dans le canton de Neuchâtel

Le Canton de Neuchâtel veut lui aussi faciliter l'accès à une certification professionnelle reconnue pour les adultes non qualifiés. La législation actuelle prévoit les possibilités suivantes : pour les personnes au bénéfice d'une expérience professionnelle de cinq ans au moins, il est proposé de suivre des cours de mise à niveau pour obtenir une attestation fédérale de formation professionnelle (AFP) ou un certificat fédéral de capacité (CFC) soit en se présentant aux examens ou par la validation des acquis expérientiels (VAE); pour les autres, des formations modulaires sont proposées dans le canton en mécanique, en polissage et en horlogerie. Actuellement 250 adultes suivent de tels cours ou formations dans le canton de Neuchâtel.

Au niveau du financement, il convient de rappeler que depuis 2008, en vertu de la nouvelle loi fédérale sur la formation professionnelle (LFPr), il n'y a plus de subventions fédérales spécifiques pour les formations d'adultes. Le coût d'une formation professionnelle est variable, mais pour les candidats, il atteint souvent plusieurs milliers de francs par année. Il y a de plus inégalité de traitement avec les filières académiques pour lesquelles des taxes de cours plus raisonnables, de l'ordre de 500 francs par semestre, sont appliquées.

CH-2001 NEUCHÂTEL CHATEAU
TÉL. 032 889 40 39 FAX 032 889 60 07 CORINNE.TSCHANZ@NE.CH WWW.NE.CH

Vers une harmonisation des tarifs pour l'ensemble des formations pour adultes

Pour corriger ces défauts du système actuel et pour favoriser l'accès à une certification de base, le Conseil d'Etat veut harmoniser les tarifs pour l'ensemble des formations pour adultes.

Concrètement, pour les formations professionnelles, le gouvernement cantonal veut introduire dès 2013, une tarification qui prendra en compte la capacité financière des candidats selon le barême suivant :

Revenu annuel imposable	**Tarif**
Moins de 60'000.- :	1000.- par an
Entre 60'000.- et 90'000.- :	1000.- par an + 3,60 frs par période de cours
Plus de 90'000.- :	1000.- par an + 7,20 frs par période de cours

Les coûts par période de cours seront indexés en fonction de l'évolution des tarifs des conventions inter-cantonales (selon IPC).

Ces modifications devraient entraîner pour l'Etat un peu plus de 300.000 francs de baisse de recettes au budget du DECS dès 2013. Ce coût sera vraisemblablement compensé par la sortie de personnes dépendant de l'aide sociale - qui sont environ 3.000 dans notre canton - et du chômage de longue durée.

- **Le rapport d'information sur le financement de la formation des adultes est disponible sur www.ne.ch, rubrique Grand Conseil >Ordres du jour et rapports ou en cliquant sur le lien suivant: http://www.ne.ch/neat/site/jsp/rubrique/rubrique.jsp?StyleType=bleu&DocId=35732**

Pour de plus amples renseignements:
Philippe Gnaegi, conseiller d'Etat, chef du DECS, tél. 032 889 69 00.

Neuchâtel, le 9 mars 2012